

GIORGIO GRAESAN AND FRIENDS	<b>Fiche de données de sécurité</b>	Code	<b>SDS1029A</b>
		Révision	0
<b>IPER VETRO COMPONENTE A</b>		Date de révision	08/04/2020
		Page	1 de 10

## SECTION 1. Identification de la substance ou du mélange et de la société/entreprise

### 1.1. Identifiant du produit

Code : **1029-A**  
Dénomination : **IPER VETRO COMPONENTE A**

### 1.2. Emplois identifiés pertinents de la substance ou du mélange et emplois déconseillés

Emplois pertinents : **FINITION ÉPOXY THIXOTROPE À USAGE PROFESSIONNEL**

### 1.3. Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison sociale : **GIORGIO GRAESAN AND FRIENDS s.a.s.**  
Adresse : **Via BERGAMO 24  
20037 PADERNO DUGNANO  
ITALIE  
Tél. 02/9903951  
Fax. 02/99039590**

e-mail de la personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité et, **tecnico@giorgiograesan.it**

### 1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro de téléphone : **29/02/39541 du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 14h00-18h00**

## SECTION 2. Identification des dangers.

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange.

Classification selon le Règlement CE No. 1272/2008 (CLP/SGH)

Eye Irrit. 2, Provoque de graves irritations oculaires.  
Skin Irrit. 2, Provoque des irritations cutanées.  
Skin Sens. 1, 1A, 1B, Peut provoquer une réaction cutanée allergique.  
Aquatic Chronic 2, toxique pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme

Effets physico-chimiques nocifs pour la santé humaine et l'environnement : aucun autre danger

### 2.2. Éléments d'étiquetage conformément au règlement n° 1272/2008.

#### Indications de danger :

H315 Provoque des irritations cutanées.  
H319 Provoque de graves irritations oculaires.  
H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme.  
EUH205 : Contient des composants époxy. Peut provoquer une réaction allergique.

#### Pictogrammes de danger :



Avertissement : danger

#### Conseils de prudence :

P201 Obtenir des instructions spécifiques avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant de lire et de comprendre tous les avertissements.  
P260 Ne pas respirer de poussière/fumées/gaz/brouillard/vapeurs/aérosols.  
P261 Éviter de respirer les vapeurs.  
P264 Laver soigneusement ... Après utilisation.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être retirés du lieu de travail.  
P273 Ne pas disperser dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/protéger les yeux et le visage.

GIORGIO GRAESAN AND FRIENDS	<b>Fiche de données de sécurité</b>	Code	<b>SDS1029A</b>
		Révision	0
<b>IPER VETRO COMPONENTE A</b>		Date de révision	08/04/2020
		Page	2 de 10

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P305+P351+P338 En CAS DE CONTACT VISUEL : Rincer abondamment pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P321 Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette).  
P332+P313 En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.  
P333+P313 En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.  
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.  
P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.  
P363 Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.  
P391 Recueillir les matières déversées.  
P501 Éliminer le produit/réceptacle conformément à la réglementation.

Contient : produit de réaction: bisphénol-A/F-épichlorhydrine; résines époxy (poids moléculaire moyen <= 700), oxirane, dérivés de mono [(alkyloxy en C12-14)méthyl],

Dispositions particulières : contient des résines époxy. Lire les informations du fabricant

Dispositions particulières fondées sur l'annexe XVII de REACH et adaptations ultérieures : aucune

Fiche de données de sécurité disponible sur : [www.giorgiograesan.it](http://www.giorgiograesan.it)

### 2.3. Autres dangers.

Le produit ne répond pas aux critères PTB/vPvB

## SECTION 3. Composition/informations sur les composants.

### 3.1 Substances

Non applicable

### 3.2 Mélanges

Composants dangereux au sens de la directive 67/548/CEE et du règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et préparations, ainsi qu'à leur classification :

#### Composants

Identification	Nom chimique	Classification (RÈGLEMENT CE N° 1272/2008)	Conc. [%]
N° CAS : 25068-38-6 CE : 500-033-5 Index : 603-074-00-8 Reach : 01-2119456619-26-0012	bisphénol-A-heptylchlorhydrate; résines époxy (poids moléculaire moyen <= 700)	3.3/2 Eye Irrit. 2 H319 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1, 1A, 1B H317 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411	60% - 70%
N° CAS : 9003-36-5 CE : 500-006-8 Index : Reach : 01-2119454392-40-0001	bisphénol-F- (épichlorhydrine) MW <700	3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1, 1A, 1B H317 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411	20% - 25%
CAS: 68609-97-2 CE : 271-846-8 Index : 603-103-00-4 Reach : 01-2119485289-22-xxxx	dérivés mono [(C12-14- alkyloxy)méthyl] de l'oxirane.	3.2/2 Skin Irrit. 2 H315 3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1, 1A, 1B H317	10-15% - 20%

Voir la section 16 pour le texte intégral des phrases H dans cette section

## SECTION 4. Premiers secours.

### 4.1 Description des mesures de premier secours :

Les symptômes dus à l'intoxication peuvent apparaître après l'exposition, donc en cas de doute, consulter un médecin après une exposition directe au produit chimique ou un malaise persistant, en montrant la FDS de ce produit.

#### Par inhalation :

En cas de respiration irrégulière ou absente, pratiquer la respiration artificielle.  
Amener la victime à l'extérieur et la garder au chaud et au repos

GIORGIO GRAESAN AND FRIENDS	<b>Fiche de données de sécurité</b>	Code	<b>SDS1029A</b>
		Révision	0
<b>IPER VETRO COMPONENTE A</b>		Date de révision	08/04/2020
		Page	3 de 10

**Par contact avec la peau :**

S'enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Laver immédiatement à l'eau courante et éventuellement du savon les zones du corps contaminées par la substance toxique, même si celles-ci sont seulement suspectes. Laver complètement le corps (douche ou bain).

**Par contact avec les yeux :**

En cas de contact avec les yeux, rincer avec de l'eau pendant plusieurs minutes en écartant bien les paupières puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

**Par ingestion/aspiration :**

Ne pas faire vomir, en aucun cas. CONSULTER IMMÉDIATEMENT un MÉDECIN Ne rien donner à manger ou à boire.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** aucun

**4.3. Indication de la nécessité éventuelle de consulter immédiatement un médecin et de recevoir des traitements spéciaux.**

**Traitement :** En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche de sécurité).

Traitement : (voir rubrique 4.1).

## SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie.

**5.1. Moyens d'extinction.**

Moyens d'extinction inappropriés :

De l'eau.

Dioxyde de carbone (CO2).

Éteindre les grands incendies avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

**5.2. Dangers spéciaux dérivant de la substance ou du mélange.**

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et par la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Les fumées libérées lors d'un incendie peuvent contenir des ingrédients tels quels ou des composés toxiques et/ou irritants non identifiés

**5.3. Recommandations pour les opérateurs préposés à l'extinction des incendies.**

Employer des appareils respiratoires adéquats.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la vider dans le réseau d'égouts.

Refroidir les récipients à risque avec un jet d'eau.

Déplacer, si possible en termes de sécurité, les récipients non endommagés de la zone de danger immédiat.

## SECTION 6. Mesures en cas de rejet accidentel.

**6.1. Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence.**

Porter un équipement de protection individuelle.

En cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosol porter des appareils respiratoires.

Fournir une ventilation adéquate.

Déplacer les gens dans un endroit sûr

Consulter les mesures de protection exposées au point 7 et 8.

**6.2. Précautions environnementales.**

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher le ruissellement dans les eaux de surface ou le réseau d'égouts.

Conserver l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le réseau d'égouts, en informer les autorités responsables.

Matériau adapté à la collecte : matériau absorbant, organique, sable

**6.3. Méthodes et matériaux de confinement et d'assainissement.**

Assurer une ventilation suffisante. Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terres de diatomée, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Éliminer le matériel recueilli comme l'exige la loi. Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident : de l'eau est indiquée pour cette opération

Laver avec beaucoup d'eau.

**6.4. Référence à d'autres sections.**

Toute information relative à la protection individuelle et à l'élimination est reportée aux sections 8 et 13.

GIORGIO GRAESAN AND FRIENDS	<b>Fiche de données de sécurité</b>	Code	<b>SDS1029A</b>	
		Révision	0	
	<b>IPER VETRO COMPONENTE A</b>		Date de révision	08/04/2020
			Page	4 de 10

## SECTION 7. Manipulation et stockage.

### 7.1. Précautions pour une manipulation sûre.

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues, ne pas fumer ni utiliser d'allumettes ou de briquets. Utilisation dans des environnements bien ventilés. Sans ventilation adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler au sol et s'enflammer même à distance, si déclenchées, avec le risque de retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Pour les gros emballages, connecter à une prise de terre, pendant les opérations de transfert et porter des chaussures antistatiques. Une forte agitation et un écoulement vigoureux du liquide dans les tuyaux et l'équipement peuvent entraîner la formation et l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter les risques d'incendie et d'explosion, il ne faut jamais utiliser de l'air comprimé durant la manipulation. Ouvrir les récipients avec prudence, car ils peuvent être sous pression. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

Ne pas utiliser de récipients vides avant de les avoir nettoyés.

S'assurer, avant les opérations de transfert, que les récipients ne contiennent pas de résidus de matériaux incompatibles.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

### 7.2. Conditions pour un stockage en toute sécurité, y compris les incompatibilités.

Stocker dans des conteneurs bien étiquetés. Conserver les conteneurs dans des pièces bien aérées à l'écart de tout matériau incompatible, consulter la section 10.

Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans des environnements appropriés entre +5°C et +30°C.

Éviter les sources de chaleur, les radiations, d'électricité statique et de contact avec les aliments.

### 7.3. Utilisations finales particulières.

Non disponible

## SECTION 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition DNEL

bisphenol-A-(epichlorhydrin) MW < 700 - CAS: 25068-38-6		
Exposition	Travailleur	Valeur
Peau humaine à long terme (répétée)	professionnel	8.33 mg/kg
Peau humaine Court terme (aiguë)	professionnel	8.33 mg/kg
Inhalation humaine Court terme (aiguë)	professionnel	0.012 mg/l
Inhalation humaine à long terme (répétée)	professionnel	0.012 mg/l

Valeurs limites d'exposition PNEC

bisphenol-A-(epichlorhydrin) MW < 700 - CAS: 25068-38-6	
Cible	Valeur
Eau douce	0.006 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.0627 mg/kg
Eau de mer	0.0006 mg/l
Sédiments d'eau de mer	0.00627 mg/kg
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	10 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Étant donné que l'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir la priorité par rapport aux équipements de protection personnels, il faut garantir une bonne aération dans le lieu de travail au moyen d'un système d'aspiration local. Si ces opérations ne permettent pas de maintenir la concentration du produit en dessous des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

Protection des yeux :

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de verres optalmiques.

Protection de la peau :

Porter des vêtements qui assurent une protection totale de la peau, par exemple du caoutchouc, du PVC ou du viton.

Protection des mains :

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par exemple du caoutchouc fluoré (Viton) Caoutchouc nitrile Caoutchouc butyle

Le choix de gants adaptés dépend non seulement du matériau mais aussi d'autres caractéristiques de qualité qui varient d'un fabricant à l'autre.

Demander au fournisseur de gants le temps de perméation précis qui doit être strictement respecté.

Protection respiratoire :

Non exigée pour l'usage normal.

En cas de formation de vapeurs en suspension dans l'air, utiliser un dispositif de protection respiratoire approprié, par exemple CEN/FFP-2(S) ou CEN/FFP-3(S).

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

GIORGIO GRAESAN AND FRIENDS	<b>Fiche de données de sécurité</b>	Code	<b>SDS1029A</b>
		Révision	0
<b>IPER VETRO COMPONENTE A</b>		Date de révision	08/04/2020
		Page	5 de 10


### 8.2. Contrôles de l'exposition

Étant donné que l'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir la priorité par rapport aux équipements de protection personnels, il faut garantir une bonne aération dans le lieu de travail au moyen d'un système d'aspiration local.

Pour le choix des équipements de protection individuelle, demander éventuellement conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les EPI doivent porter le marquage CE attestant leur conformité aux normes en vigueur.

#### PROTECTION DES MAINS

Pictogramme	EPI	Marqué	Normes ECN	Remarques
 Protection obligatoire des mains	Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par exemple du caoutchouc fluoré (Viton) du caoutchouc nitrile du caoutchouc butyle	<b>CE</b> CAT. III	EN 374	Remplacer les gants dès le premier signe de détérioration. Pour les périodes d'exposition prolongée au produit par des utilisateurs professionnels/industriels, l'utilisation de gants CE III est recommandée conformément aux normes EN 420 et EN 374.

Le choix de gants adaptés dépend non seulement du matériau mais aussi d'autres caractéristiques de qualité qui varient d'un fabricant à l'autre. Demander au fournisseur de gants le temps de perméation précis qui doit être strictement respecté.

#### PROTECTION DE LA PEAU

Pictogramme	EPI	Marqué	Normes ECN	Remarques
	Vêtements de travail en mesure de garantir une protection totale (caoutchouc, pvc)	<b>CE</b> CAT I		Remplacer en cas de signes de détérioration. Pour des périodes d'exposition prolongées pour les utilisateurs professionnels / industriels, la norme CE III est recommandée, conformément à la norme EN ISO 6529: 2001, EN ISO 6530: 2005, EN ISO 13688: 2013, EN 464: 1994
	Chaussures de travail antidérapantes	<b>CE</b> CAT II	EN ISO 20347:2012	Remplacer en cas de signes de détérioration. Pour des périodes d'exposition prolongées pour les utilisateurs professionnels / industriels, la norme CE III est recommandée, conformément à la norme EN ISO 20345 y EN 13832-1

Laver à l'eau et au savon après avoir retiré les vêtements de protection.

#### PROTECTION DES YEUX

Pictogramme	EPI	Marqué	Normes ECN	Remarques
 Protection faciale obligatoire	Lunettes panoramiques contre les éclaboussures et/ou les jets	<b>CE</b> CAT II	EN 166:2001 EN ISO 4007:2012	Nettoyer quotidiennement et désinfecter périodiquement selon les instructions du fabricant. Port recommandé en présence de risque d'éclaboussures.

#### PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

Si la valeur seuil (par exemple TLV-TWA) de la substance ou d'une ou plusieurs des substances présentes dans le produit est dépassée, il est recommandé de porter un masque filtrant de type A dont la classe (1, 2 ou 3) doit être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. EN 14387). En présence de gaz ou vapeurs de nature différente et/ou des gaz ou vapeurs avec particules (aérosols, fumées, brouillards, etc.), des filtres combinés doivent être fournis.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire en l'absence de mesures techniques pour limiter l'exposition du travailleur aux valeurs de seuil prises en considération. La protection offerte par les masques est tout de même limitée.

Si la substance considérée est inodore ou si son seuil olfactif est supérieur à la limite TLV-TWA et en cas d'urgence, porter un scaphandre autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. Norme EN 137) ou bien un appareil respiratoire à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour bien choisir l'équipement de protection des voies respiratoires, se référer à la norme EN 529.

#### DANGERS THERMIQUES

Aucun

#### CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE.

aucun

## SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques.

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base.

Aspect : pâte dense  
Couleur : blanchâtre opalescent  
Odeur : doux

GIORGIO GRAESAN AND FRIENDS	<b>Fiche de données de sécurité</b>	Code	<b>SDS1029A</b>
		Révision	0
<b>IPER VETRO COMPONENTE A</b>		Date de révision	08/04/2020
		Page	6 de 10

Seuil d'odeur :	Non applicable
pH :	Non applicable
Point de fusion/congélation :	Non applicable
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	>150°C
Inflammabilité solides/gaz :	Non applicable
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou explosion:	Non applicable
Densité des vapeurs :	Non applicable
Point d'inflammabilité :	>100°C
Vitesse d'évaporation :	Non applicable
Pression de vapeur :	Non applicable
Hydrosolubilité:	partiellement émulsifiable
Densité relative :	1,20 kg/l
Liposolubilité :	Non applicable
Coefficient de répartition (n-octanol/eau) :	3,242 log POW (modified shake flasktest)
Température d'auto-allumage :	>200°C
Température de décomposition :	Non applicable
Viscosité :	Non applicable
Propriétés explosives :	Non applicable
Propriétés comburantes :	Non applicable

#### 9.2. Autres informations

Résidu sec :	Non applicable
COV (directive 2004/42/CE) :	26,0 g/litre
COV (carbone volatile) :	Non applicable
Miscibilité :	Non applicable
Liposolubilité :	alcools, glycols et hydrocarbures aromatiques
Conductibilité :	Non applicable
Propriétés caractéristiques des groupes de substances :	Non applicable

## SECTION 10. Stabilité et réactivité.

#### 10.1. Réactivité.

Pas de réaction dangereuse.

#### 10.2. Stabilité chimique.

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation, d'utilisation et de stockage.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses.

Polymérisation par développement thermique.

Réaction avec amines.

Réactions avec acides.

Réactions avec alcalis (solutions alcalines).

Il peut générer des gaz inflammables au contact de métaux élémentaires (alcalins et alcalino-terreux), de nitrures, d'agents réducteurs puissants.

Peut s'enflammer au contact d'acides minéraux oxydants, de métaux élémentaires (alcalins et alcalino-terreux), de nitrures, de peroxydes et d'hydroperoxydes organiques, d'agents oxydants et réducteurs. Il peut générer des gaz toxiques au contact d'acides minéraux oxydants, de substances organiques halogénées, de peroxydes organiques et d'hydroperoxydes, agents oxydants forts.

Peut s'enflammer au contact d'agents oxydants forts.

#### 10.4. Conditions à éviter.

Stable en conditions normales

#### 10.5. Matériaux incompatibles.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux.

Aucun.

## SECTION 11. Informations toxicologiques.

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les dangers éventuels du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la législation de référence pour la classification.

Par conséquent, il faut tenir compte de la concentration de chacune des substances dangereuses mentionnées à la section 3, le cas échéant, afin d'évaluer les effets toxicologiques résultant de l'exposition au produit.

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :

GIORGIO GRAESAN AND FRIENDS	<b>Fiche de données de sécurité</b>	Code	<b>SDS1029A</b>
		Révision	0
<b>IPER VETRO COMPONENTE A</b>		Date de révision	08/04/2020
		Page	7 de 10

**bisphenol-A-(epichlorhydrin) MW < 700 - CAS: 25068-38-6**

- a) Toxicité aiguë :  
 Test : LD50 - Voie : Oral - Espèce : Rat = 15000 mg/kg  
 Test : LD50 - Voie : Peau - Espèce : Rat = 23000 mg/kg
- b) corrosion/irritation cutanée :  
 Test : Irritant cutané Positif
- c) lésions oculaires graves/irritations oculaires graves :  
 Test : Irritant oculaire Positif

Toxicité à doses répétées

NOAEL (voie orale) : 50 mg/kg bw/day  
 NOAEL (dermique) 100 mg/kg bw/day

**dérivés mono [(C12-14-alkyloxy)méthyl] de l'oxirane. - CAS: 68609-97-2**

- a) Toxicité aiguë :  
 Test : LD50 - Voie : Oral - Espèce : Rat = 19200 mg/kg  
 Test : LD50 - Voie : Peau - Espèce : Lapin > 4500 mg/kg

Les résines époxy contenues dans ce produit ne sont que faiblement irritantes. Toutes les résines époxy, cependant, peuvent provoquer une sensibilisation de la peau variant d'un individu à l'autre. La dermatite allergique peut ne pas survenir initialement chez une personne et ne peut survenir qu'après plusieurs jours ou semaines de contact fréquent et prolongé.

Pour cette raison, même si les résines ne sont que légèrement irritantes, le contact avec la peau doit être sérieusement évité. Lors de la sensibilisation, même des expositions à de très petites quantités de matière peuvent causer localement un œdème et un érythème.

Sauf indication contraire, les données requises par le règlement 453/2010/CE indiqué ci-dessous doivent être considérées N.A.:

- a) toxicité aiguë ;  
 b) corrosion/irritation cutanée ;  
 c) lésions oculaires graves/irritations oculaires graves ;  
 d) sensibilisation respiratoire ou cutanée ;  
 e) mutagénicité sur les cellules germinales ;  
 f) cancérogénicité ;  
 g) toxicité pour la reproduction ;  
 h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique ;  
 i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée ;  
 j) danger par aspiration.

## SECTION 12. Informations écologiques.

Étant donné qu'aucune donnée spécifique n'est disponible sur la préparation, utiliser selon les bonnes pratiques de travail, en évitant la dispersion du produit dans l'environnement. Éviter absolument de disperser le produit dans le sol, les égouts ou les cours d'eau. Avertir les autorités compétentes si le produit a atteint les cours d'eau ou s'il a contaminé le sol de la végétation. Prendre des mesures pour minimiser les effets sur les eaux souterraines.

### 12.1. Toxicité

**bisphenol-A-(epichlorhydrin) MW < 700 - CAS: 25068-38-6**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique :  
 Endpoint : NOEC - Espèce : Daphnia = 0,3 mg/l - Remarques : 21 j  
 Endpoint : EC50 - Espèce : Daphnia = 1,8 mg/l - Durée h : 48  
 Endpoint : LC50 - Espèce : Poissons = 2 mg/l - Durée h : 96

### 12.2. Persistance et dégradabilité

N.A.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

### 12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Liste des substances dangereuses pour l'environnement et leur classification :  
 Produit de réaction : bisphénol-A-heptylchlorhydrate ; résines époxy (poids moléculaire moyen <= 700) 25068-38-6 EC: 500-035-3  
 R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut causer des effets nocifs à long terme sur le milieu aquatique.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

GIORGIO GRAESAN AND FRIENDS	<b>Fiche de données de sécurité</b>	Code	<b>SDS1029A</b>
		Révision	0
<b>IPER VETRO COMPONENTE A</b>		Date de révision	08/04/2020
		Page	8 de 10

### SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination.

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets.

La production de déchets devrait être évitée ou réduite autant que possible. L'élimination de ce produit, des solutions et des sous-produits doit être effectuée toujours conformément aux normes législatives sur la protection de l'environnement et sur l'élimination des déchets et aux exigences de chaque autorité locale compétente. L'élimination doit être confiée à une entreprise habilitée à gérer les déchets, dans le respect de la législation nationale et éventuellement locale. Éviter rigoureusement de disperser le produit dans le sol, les égouts ou les cours d'eau.

Les emballages contaminés doivent être envoyés pour leur valorisation ou leur élimination conformément aux règles nationales de gestion des déchets. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation des récipients vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés.

### SECTION 14. Informations sur le transport.

#### 14.1 Numéro ONU :

ADR-Numéro ONU : 3082  
IATA-Numéro ONU : 3082  
IMDG-Numéro ONU : 3082

#### 14.2 Nom d'expédition de l'ONU:

ADR-Shipping Name : SUBSTANCE POLLUANTE POUR L'ENVIRONNEMENT LIQUIDE, N.S.A.  
(produit de réaction: bisphénol-a-épichlorhydrine; résines  
époxy (poids moléculaire moyen <= 700))

IATA-Shipping Name: SUBSTANCE POLLUANTE POUR L'ENVIRONNEMENT LIQUIDE, N.S.A.  
(produit de réaction: bisphénol-a-épichlorhydrine; résines  
époxy (poids moléculaire moyen <= 700))

IMDG-Shipping Name : SUBSTANCE POLLUANTE POUR L'ENVIRONNEMENT LIQUIDE, N.S.A.  
(produit de réaction: bisphénol-a-épichlorhydrine; résines  
époxy (poids moléculaire moyen <= 700))

#### 14.3 Classe/s de danger pour le transport :

ADR-Classe: 9  
ADR-Numéro supérieur : 90  
IATA-Classe: 9  
IATA-Label: Miscellaneous  
IMDG-Classe: 9  
IMDG-Classe: 9

#### 14.4 Groupe d'emballage :

ADR-Packing Group : III  
IATA-Packing group : III  
IMDG-Packing group : III

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

IMDG-Pollution marine : Non

#### 14.6 Précautions particulières pour les utilisateurs

IATA-Passenger Aircraft : 914  
IATA-Cargo Aircraft : 914  
IATA-Dispositions sp: A97  
IATA-ERG: 9L  
IMDG-EMS: F,A - F-A , S-F  
IMDG-Storage category : A

#### 14.7 Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL 73/78 et le code GRV

Polluant de l'environnement :  
Non

### SECTION 15. Informations réglementaires.

#### 15.1 Normes et législation sur la santé, la sécurité et l'environnement spécifiques pour la substance ou le mélange

Normes et législation sur la santé, la sécurité et l'environnement spécifiques pour la substance ou le mélange

Décret-loi n°52 du 3/2/1997 (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses)  
Décret-loi n°65 du 14/03/2003 (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses)  
Décret-loi n°25 du 2/2/2002 (Risques liés aux agents chimiques au travail)  
Décret Ministériel Travail 26/02/2004 (Limites d'exposition professionnelle)  
Décret Ministériel 03/04/2007 (Mise en œuvre de la directive 2006/8/CE)  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)  
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP)  
Règlement (UE) no 453/2010 (annexe I)  
Règlement (UE) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Restrictions applicables au produit ou aux substances figurant à l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et adaptations ultérieures :



GIORGIO GRAESAN AND FRIENDS	<b>Fiche de données de sécurité</b>	Code	<b>SDS1029A</b>
		Révision	0
<b>IPER VETRO COMPONENTE A</b>		Date de révision	08/04/2020
		Page	9 de 10

Restriction 3

Si applicable, se référer aux réglementations suivantes :  
 Circulaires ministérielles 46 et 61 (Amines aromatiques).  
 Décret-loi n°238 du 21 septembre 2005 (Directive Seveso Ter)  
 Règlement CE n° 648/2004 (Détergents).  
 Décret-loi 3/4/2006 n° 152 Normes environnementales

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

N.A.

**SECTION 16. Autres informations.**

Texte des phrases utilisées au paragraphe 3 :

H315 Provoque des irritations cutanées.  
 H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.  
 H319 Provoque de graves irritations oculaires.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ce document a été rédigé par un technicien compétent en matière de FDS et ayant reçu la formation adéquate.

Principales sources bibliographiques :

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre, Commission of the European Communities  
 SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van Nostrand Reinold  
 CCNL - Annexe 1  
 Istituto Superiore di Sanità - Inventario Nazionale Sostanze Chimiche

Les informations contenues sont basées sur nos connaissances à la date indiquée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas une garantie de qualité particulière.

L'utilisateur est tenu de s'assurer de l'adéquation et de l'exhaustivité de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qui doit en être faite.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

**LÉGENDE.**

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.  
 CAS: Service du Chemical Abstract (division de la American Chemical Society).  
 CLP: Classification, étiquetage, emballage.  
 DNEL: Niveau dérivé sans effet.  
 EINECS: Inventaire européen des substances chimiques disponibles en commerce.  
 GefStoffVO : Règlement sur les substances dangereuses, Allemagne.  
 SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.  
 IATA: Association internationale pour le transport aérien.  
 IATA-DGR : Règlement relatif au transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale pour le transport aérien (IATA).  
 OACI : Organisation de l'aviation civile internationale.  
 ICAO-TI : Instructions techniques de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).  
 IMDG: Code international maritime pour les marchandises dangereuses.  
 INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.  
 KSt : Coefficient d'explosion.  
 LC50 : Concentration létale pour 50% de la population testée.  
 LD50: Dose létale pour 50% de la population testée.  
 PNEC: Concentration prévue sans effet.  
 RID: Règlement concernant le transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer.  
 STEL: Limite d'exposition à court terme.  
 STOT: Toxicité spécifique pour organes cible.  
 TLV: Valeur limite d'exposition tolérable.  
 TWATLV: Valeur seuil limite pour une exposition moyenne pondérée de 8 heures par jour. (norme ACGIH).  
 WGK: Classe allemande de danger pour les eaux.

**BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE**

Décret-loi 9/4/2008 n. 81 Décret ministériel Travail 26/02/2004 (Limites d'exposition professionnelle)  
 Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
 Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)  
 Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (UE) n° 758/2013  
 Règlement (UE) 2015/830 Règlement (UE) no 286/2011 (ATP 2 CLP)  
 Règlement (UE) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)  
 Règlement (UE) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

<b>GIORGIO GRAESAN</b> AND FRIENDS	<b>Fiche de données de sécurité</b>	Code	<b>SDS1029A</b>
		Révision	0
	<b>IPER VETRO COMPONENTE A</b>	Date de révision	08/04/2020
		Page	10 de 10

Règlement (UE) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)  
Règlement (UE) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)  
Règlement (UE) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)  
Règlement (UE) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)  
Règlement (UE) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)  
Règlement (UE) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)  
Règlement (UE) n° 2018/699 (ATP 11 CLP)

GIORGIO GRAESAN AND FRIENDS	<b>Fiche de données de sécurité</b>	Code	<b>SDS1029A</b>
		Révision	0
	<b>IPER VETRO COMPONENTE A</b>	Date de révision	08/04/2020
		Page	11 de 10

- The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site web IFA GESTIS
- Site web de l'Agence ECHA
- Banque de données de modèles de FDS - Ministre de la santé et Institut supérieur de la santé

Note à l'utilisateur :

Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière version. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et de l'exhaustivité des informations en fonction de l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.

L'utilisation du produit n'étant pas sous notre contrôle direct, il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois et réglementations en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité. Nous n'assumons aucune responsabilité en cas d'usages impropres.

Fournir une formation adéquate au personnel impliqué dans l'utilisation de produits chimiques.